



Traité Baba Metsia

Michna 2 - Chapitre 6

השוכר את הפנינים, וחייב בון,
ידן למתנתנה.

ואם בעל הבית חזר בו,
ידן למתנתנה.

כל המשנה, ידן למתנתנה,
ואכל בחזר בו, ידן למתנתנה.

Si quelqu'un loue des ouvriers et ils ne tiennent pas leurs engagements, ils sont en position d'infériorité ; si le maître de maison ne tient pas ses engagements, il est en position d'infériorité.
Celui qui modifie est en position d'infériorité et celui qui se dédit est en position d'infériorité.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions